Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF
Chambre d'Agriculture du Gers
Route de Mirande – BP.70161 - 32003 AUCH CEDEX
Tél. : 05.62.61.77.95 – spmf@gers-agriculture.org. Web :
www.apiservices.biz/fr/spmf **http://www.spmf.fr/**
Président : Joël Schiro, Mail : jschiro@miel-de-france.com

Journée ouverte du vendredi 1er février 2019
en marge de la 88éme assemblée générale du 31 Janvier,
CAP SCIENCES, HANGAR 20, QUAI DE BACALAN 33300 BORDEAUX

Suite au phénomène de disparition des abeilles, quelle place pour le miel français dans une époque paradoxale de pénurie de production nationale, de consommation en légère croissance, et de baisse des prix sur un marché de gros atone ?

La journée s'est déroulée en quatre parties :

Première PARTIE la situation économique.

Présentation du SPMF.

Si on fait abstraction de la demande de la Chine pour mettre en place une norme ISO/miel, qui sera abordé par Mme Clemence GAUCHER de l'AFNOR, les événements marquants de 2018 sont :

1. La frénésie médiatique à propos des mortalités de ruches en cours d'hiver 2017/2018.

2. Le déblocage, par le ministère de l'agriculture, d'une aide, dite « exceptionnelle », de 3 000 000,00€ pour, soit disant, venir en aide aux apiculteurs sinistrés.

3. De nouvelles attaques sur la qualité du miel à propos de la présence éventuelle de résidus de Glyphosate,

4. Une récolte squelettique dans le grand quart sud ouest de la France, et excellente dans le reste du pays. On peut dire de manière succincte et rapide que, plus on va vers le nord-est, plus il s'est fait de miel.

5. Une nouvelle baisse des prix de gros. Sur les miels les plus courants, alors qu'on était passé de 3 à 6,00€ entre 2012 et 2015, nous sommes désormais repassé de 6,00 à 3,00€. Cependant il ne s'agit que d'une partie du phénomène. Même à 3,00€, il reste beaucoup d'invendus qui ne trouvent pas preneurs. Par ailleurs, pour les mono floraux et régionaux spécifiques, la situation est bien pire. Malgré une baisse des prix très conséquente, il n'y a quasiment pas d'acheteurs pour la plupart de ces récoltes.

6. Cette situation paradoxale, constitue le thème central de cette journée. De nouveaux acteurs, avec de nouvelles méthodes, ont désormais investi le marché. Nous remercions Mrs Laurent Pasquier pour « c'est qui le patron », et Arnaud Montebourg pour « Bleu, Blanc Ruche », d'être venu, pour la première fois, expliquer aux professionnels de la filière apicole, le sens de leur démarche. De cette manière, après Patrick MOLLE (président de la coopérative « Provence Miel »), David BESACIER (président de SFM, syndicat des conditionneurs), Hugues Beyler représentant la FCD (Distribution), nous aurons fait le tour de la première partie sur la situation économique.

Nous allons aborder toutes ces questions dans l'ordre chronologique.

1. Comme en Ariège il y a quelques années, initiée au départ surtout par la Confédération Paysanne qui a entrainé ensuite l'UNAF, la FFAP et quelques autres (à moins que ce ne soit l'inverse), une campagne de presse a surgi en cette fin d'hiver 2017 avec un discours simpliste : *« il y a de grosses mortalités de ruches chez les apiculteurs et, plutôt que de chercher à savoir ce qui s'est passé, dans un premier temps, il faut que l'État distribue de l'argent ».*

Comme pour l'affaire de l'Ariège, il y a très loin du discours simpliste à la réalité du terrain. Cela pose d'ailleurs un problème de fond. Ces interpellations du ministre par la Confédération Paysanne en région, sont motivées par des préoccupations politiques. La conséquence désastreuse c'est que, à présenter les choses d'une manière biaisée, de nombreux observateurs ne retiennent logiquement que ce discours simpliste.

Alors que nous vivons une catastrophe écologique permanente, avec des anomalies de comportement des colonies d'abeilles et des mortalités de ruches très importantes tout au long de l'année, à force de raconter n'importe quoi, une partie des scientifiques généralistes et des médias imaginent que ces événements sont la conséquence de l'irresponsabilité et l'incompétence de tous les apiculteurs.

C'est la raison pour laquelle on n'a pas encore trouvé de solution pour retrouver des colonies d'abeilles en bonne santé.

2. Dans le souci de calmer les esprits, sans concertation et brutalement en plein mois de juillet, pour bien démontrer toute sa compassion et son empathie, le ministre a annoncé à grand renfort de communiqué de presse, qu'il débloquait 3 000 000,00 d'euros pour venir en aide aux apiculteurs.

La aussi, il y a loin de la coupe aux lèvres. On nous dit que, finalement, les dossiers éligibles représentent 600 000,00 euros. À notre avis, compte tenu des légitimes contraintes techniques et administratives pour pouvoir émarger à cette aide, c'est déjà beaucoup. On serait curieux de connaitre, au final et en toute transparence, le montant total qui sera distribué.

Une chose est sûre, pour des raisons administratives, le reliquat non distribué, soit 2,4 millions d'euros ne pourra aller, ni au sauvetage de l'ITSAP, ni au soutien sanitaire pour améliorer la santé des abeilles, ni à la recherche fondamentale ou appliquée pour chercher à comprendre pourquoi les abeilles disparaissent.

De tous les cotés, la communication a rempli son effet.

Les populistes peuvent s'enorgueillir de leur campagne de presse qui les fait passer pour les meilleurs défenseurs des abeilles. Quant au ministère de l'agriculture, il peut, à bon compte, répondre aux médias et aux questions écrites des députés, qu'il fait tout ce qu'il peut pour venir en aide à la filière.

Pour ce qui nous concerne, nous affirmons que, jamais, une aide, qu'elle soit exceptionnelle ou permanente, ne pourra apporter la solution à nos problèmes de cheptel. La seule façon de faire, c'est de s'en tenir aux arguments scientifiques et techniques afin de chercher à comprendre pourquoi les abeilles disparaissent de manière aussi spectaculaire.

3. Pour revenir aux questions purement économiques, contrairement à ce que le grand public pourrait croire, cela fait plusieurs années que le nord de la France produit bien plus de miel que le sud.

Au dessus de la Loire, il n'est pas rare de récolter 40, 50, voire plus de 80 kg par ruche. Bien entendu, il s'agit de races spéciales qui permettent un renouvellement régulier et permanent du cheptel pour compenser les pertes. Cela fait bien longtemps qu'il est devenu de plus en plus difficile de travailler avec les abeilles locales.

Au sud, quelles que soient les abeilles, on est le plus souvent en dessous de 30kg par ruche. Dans le grand sud ouest cette année, au moment du tournesol, même certains de ceux qui travaillent avec des races ou des hybridations extrêmement productives, sont restés autour de 5kg de moyenne par ruche.

Même s'il est évident que les produits phytosanitaires ont une grande responsabilité dans la faiblesse et les anomalies de comportement des colonies, il serait surprenant que les choses soient toujours aussi simplistes. En tout cas, la moindre des choses, ce serait de chercher à comprendre pourquoi, autrefois, il y avait une différence nette de comportement entre les ruches des zones de culture et celles installées sur zones sauvages et pourquoi, aujourd'hui, c'est partout pareil…

Or, la frénésie médiatique empêche totalement d'avancer. Alors que, globalement, il y avait de belles populations dans les colonies du nord-est de la France en 2018 (ce qui participe aux bonnes récoltes), on nous signale déjà, par endroits dans ces secteurs, de fortes mortalités pour début 2019. Pour l'instant, il ne s'agit que de cas particuliers. Nous y verrons plus clair d'ici 2 mois. Mais la seule question qui vaille et qui vaudrait d'être posée systématiquement, c'est : **Pourquoi ?**

D'une manière générale, l'alternative à l'hypothèse de la responsabilité unique des produits chimiques c'est, soit Noséma, soit les virus introduits par Varroa, soit les mauvaises pratiques apicoles par exemple dans le traitement de varroa.

À l'exception des expérimentions personnelles et clandestines de tel ou tel apiculteur, aucune véritable campagne expérimentale et encadrée de traitement de Noséma à grande échelle n'a été menée jusqu'à présent.

Pour les virus, l'ANSES dispose semble t il des techniques d'analyses les plus performantes. Hélas, jusqu'à présent, elle ne délivre que des résultats « brut » et inexploitables, ni sur nos exploitations, ni sur le plan scientifique.

De la même façon qu'il ne sert à rien de compter les spores de Noséma sans faire un véritable diagnostic sanitaire, il ne sert pas davantage de compter les virus en se désintéressant totalement de leur impact pathogène.

Là encore, pour faire le lien entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée, un institut technique installé dans la durée, en toute sérénité, nous est indispensable.

Je crois avoir déjà dit que, jusqu'à présent, on en est loin.

4. Ces récoltes en dent de scie ne sont pas sans conséquence sur le marché. Tranchons immédiatement une désinformation récurrente : comme en Allemagne, les contrôles draconiens effectués par les importateurs en France conduisent à ce que la plupart des miels de bouche qui passent en douane sont de vrais miels de qualité normale. Pour l'essentiel, les miels adultérés sont expédiés dans les pays Anglos saxons ou, en tout cas, vers des pays qui ne voient aucun problème à qualifier « miel », un mélange plus ou moins sophistiqué de sirops industriels.

On notera au passage que la fraude économique subsiste. Il est toujours étonnant de voir que, les mêmes qui ne supportent pas de voir des œufs de lumps vendus sous étiquette caviar, acceptent facilement que des mélanges contenant des sirops industriels soient proposés aux consommateurs à la place de miel véritable.

Il n'empêche : l'augmentation frauduleuse des volumes proposés sur le marché mondial à cause des mélanges de sirop, conduit à tirer artificiellement vers le bas les prix des miels authentiques. Cela n'est d'ailleurs pas sans conséquence sur la qualité générale des miels proposés sur le marché. Pourquoi s'évertuer à récolter des miels propres, logés en fûts homologués, titrant moins de 18% d'humidité, conservés au frais pour éviter leur dégradation et la montée en HMF puisque, de toute façon, ils ne seront pas valorisés en conséquence ?

Les importateurs trouvent régulièrement de vrais miels autour de 2,00€/kg, droits de douanes et tous frais compris. Les miels de fleurs basiques mais plus rares, indispensables aux assemblages de certains conditionneurs se négocient autour de 3,00€. Il ne faut donc pas s'étonner si la baisse des prix des miels de France est tombée, au plus bas, jusqu'aux environs de ce niveau.

Comme au SPMF on ne fait pas dans la démagogie ni la recherche de boucs émissaires, il convient d'expliquer pourquoi on en est arrivé là. Contrairement à ce que prétendent les populistes, cela n'a rien à voir avec un affreux complot ourdi par les conditionneurs. On reste d'ailleurs interloqué par le simplisme du raisonnement : quand les prix baissent, c'est un complot destiné à pénaliser l'apiculture mais, quand ils montent, ce n'est pas un complot pour la soutenir !!!! ??? Comprenne qui pourra !

L'économie est une mécanique, pas un concours de bons sentiments. Si les conditionneurs vendent du miel français, ce n'est pas pour « soutenir la filière », c'est, directement ou indirectement, pour gagner de l'argent. S'ils en vendent moins, c'est qu'ils n'ont plus de demande ou qu'ils y perdent de l'argent.

Si la France qui produisait autour de 35 à 45 000 tonnes de miel n'en produit plus que la moitié (parfois moins), c'est, essentiellement parce qu'il est de plus en plus difficile d'élever des abeilles. En outre il est nécessaire de recourir à des palliatifs techniques qui font parfois exploser les coûts de production.

2014 a constitué un record de mauvaise récolte. Les conditionneurs, malgré une hausse spectaculaire de leurs prix d'achat, n'ont pas réussi à collecter les volumes dont ils avaient besoin. En face d'eux, ils avaient la grande distribution qui a préféré supprimer des références plutôt que de répercuter les hausses. Résultat, tous les conditionneurs se sont retrouvés avec des stocks payés très chers et invendus. Plutôt que de les conserver indéfiniment, ils ont parfois préféré « avaler leurs pertes » en utilisant ces miels français dans des mélanges d'importation à bas prix.

Ce n'est pas comme ça qu'on fait des bénéfices.

Loin d'être la conséquence d'un complot ou d'une volonté des conditionneurs, la baisse des prix n'est que la résultante d'une mécanique spartiate :

- À cause du phénomène de disparition des abeilles, la France produit de moins en moins de miel, à des coûts de plus en plus élevés,

- Non seulement les prix étaient montés mais il n'y avait pas suffisamment de volume. Du coup, il y a des marchés qui se perdent.

- Il y a de moins en moins de références proposées en supermarché.

- Le miel français se faisant de plus en plus rare sur les linéaires, les consommateurs se tournent, soit vers l'importation, soit d'autres produits sucrés comme les confitures ou les pates à tartiner.

Il serait facile de dire que tout est de la faute de la grande distribution. S'il était simple de gagner de l'argent avec le miel français sans efforts ni la moindre créativité, il n'y aurait aucun problème. Or, ce n'est pas impossible mais il y faut de l'imagination qui ne peut se concevoir dans une filière aussi opaque et inorganisée….

En clair, ce serait bien d'avoir une interprofession … et tant qu'à faire ce serait mieux qu'elle soit efficace, c'est-à-dire représentative, et débarrassée de toutes les scories idéologiques…

La aussi, on en est loin.

C'est dommage parce que, en plus, accessoirement, une interprofession pourrait contribuer à financer un institut technique.

5. Tout ce désordre sur le marché, a suscité des initiatives originales. Les deux principaux nouveaux acteurs que nous avons identifiés ont accepté de venir nous parler de leurs projets. Qu'ils en soient remerciés.

Chacun d'eux développe en toute liberté sa propre stratégie. Nous leur souhaitons pleine réussite et, pourvu que la qualité soit au rendez vous, que le meilleur gagne.

Par contre, même les meilleurs stratèges commerciaux ne pourront rien faire si le cadre général dans lequel ils doivent évoluer demeure aussi malsain qu'aujourd'hui. C'est pour tenter de fédérer les énergies dans cet objectif que nous sommes réunis aujourd'hui.

La journée s'est parfaitement déroulée en présence de :

David Besacier pour le Syndicat Français du Miel, Axel Decourtye pour l'Institut Technique et Scientifique de l'Abeille et de la Pollinisation, Thierry Lauvergeat, Culture Miel, Laurent Pasquier, « C'est Qui Le Patron », Benoit Bechet, Agrex Consulting, Isabelle CHIBON TAILHAN pour FranceAgriMer, Patrick MOLLE, pour la Coopérative Provence Miel, Vincent MICHAUD, Famille Michaud Apiculteur, Clemence GAUCHER pour l'AFNOR, Marie Pierre CHAUZAT pour l'ANSES, Éric LELONG pour INTERAPI, Arnaud MONTEBOURG, BLEU-BLANC-RUCHE, Emma NOZIERES pour la FNSEA, Philippe PICARD pour le SYMPA (IGP Provence), Hugues BEYLER pour la Fédération du Commerce et de la Distribution, Muriel LANDURE pour la DGCCRF.

À la suite de la partie économique, nous avons débattu de :

- La structuration et des solutions possibles,
- La question du Glyphosate et, plus largement des résidus,
- La norme ISO/miel demandée par la Chine

Sur chaque thème, le SPMF a introduit le débat et chacun des invités a développé son analyse.

Tous ces éléments font l'objet d'un compte rendu ou d'une présentation écrite qui seront mis en libre accès sur les sites INTERNET du SPMF :

http://www.spmf.fr/ **ou** **www.apiservices.biz/fr/spmf**

Pour le SPMF

Bordeaux vendredi 1er février 2019

Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF
Chambre d'Agriculture du Gers
Route de Mirande – BP.70161 - 32003 AUCH CEDEX
Tél. : 05.62.61.77.95 – spmf@gers-agriculture.org. Web :
www.apiservices.biz/fr/spmf **http://www.spmf.fr/**
Président : Joël Schiro, Mail : jschiro@miel-de-france.com

Journée ouverte du vendredi 1er février 2019
en marge de la 88éme assemblée générale du 31 Janvier,
CAP SCIENCES, HANGAR 20, QUAI DE BACALAN 33300 BORDEAUX

Suite au phénomène de disparition des abeilles, quelle place pour le miel français dans une époque paradoxale de pénurie de production nationale, de consommation en légère croissance, et de baisse des prix sur un marché de gros atone ?

La journée s'est déroulée en quatre parties :

Deuxième PARTIE la nécessaire structuration et les solutions possibles

Présentation du SPMF et introduction aux débats.

L'événement de loin le plus important de cette année 2018, c'est l'audit interministériel sur l'état des finances et les conditions de survie de l'institut technique créé en 2009 à la suite du rapport SADDIER : l'ITSAP (Institut Technique et Scientifique de l'Abeille et de la Pollinisation).

Il n'est pas possible d'évoquer cet excellent travail sans parler de ses trois premières conséquences :

- Sur les salariés licenciés et/ou fragilisés. Ils se sont organisés collectivement pour interpeller, oralement et par courrier, les apiculteurs, avec beaucoup d'émotion et de manière extrêmement pertinente,

- Sur la première réaction concrète afin de contribuer à l'auto financement pour sauver la structure et éviter la faillite : la proposition de mécénat du leader de la distribution de miel en grande distribution, la société FMA (Famille Michaud Apiculteur).

- Sur les turbulences et fausses informations que cette initiative a générées dans le microcosme apicole…….

Nous allons aborder toutes ces questions dans l'ordre chronologique.

Il y a de temps en temps des événements qui marquent une étape. En 2008, nous avons eu le rapport SADDIER. Cette année, restera celle de l'audit de l'ITSAP. Ceux qui ne l'ont pas encore lu, pourront consulter, sur le site du SPMF, les 77 pages de ce travail.

Extrayons simplement 2 passages qui résument parfaitement cet audit interministériel :

- *« La plupart des interlocuteurs rencontrés reconnaissent l'existence d'un volume non négligeable de commercialisation non déclarée.*
  Il semble que l'absence d'organisation de la filière soit considérée comme un avantage par certains acteurs.

  Le fait que cette filière de production ne présente pas d'enjeu économique ou sanitaire majeur peut expliquer la tolérance accordée à des données économiques non exhaustives et à l'absence de représentation professionnelle structurée.

- *La mission relève la confusion entretenue, au sein du monde de l'apiculture, par la coexistence d'une économie souterraine importante et de l'intervention d'intérêts idéologiques et sociétaux étrangers aux intérêts économiques de l'apiculture qui, pour des raisons bien différentes, se satisfont de cette confusion ».*

C'est parfaitement exact. Nous n'avons rien à rajouter.

Ce constat n'est pas séparable des conclusions du rapport SADDIER dont nous extrayons ces quelques lignes :

« Ce signal » (de la structuration) *« pourrait consister en la fixation d'un seuil en deçà duquel la qualité d'apiculteur n'est plus reconnue, au même titre que celui qui dispose d'un jardin où il produit quelques légumes ou quelques fruits n'est pas assimilé à un maraîcher, à un arboriculteur ou encore à un horticulteur.*

Ce seuil dont le niveau mériterait d'être discuté avec la représentation professionnelle, pourrait être fixé dans une fourchette comprise entre 32 et 75 ruches et servirait de base à toutes les obligations légales ou réglementaires en vigueur, sauf pour la déclaration sanitaire obligatoire qui continuerait à s'appliquer dès la première ruche.

Bien entendu, comme pour les autres productions, le système associatif pourrait recevoir les possesseurs de ruches dont le nombre serait inférieur au seuil retenu. »

Une fois de plus, c'est non seulement parfaitement exact, mais le SPMF, prenant acte de cette anomalie a fait ce qu'il a pu pour saisir la justice afin de mettre fin à une situation sans équivalent dans aucun autre métier.

Le tableau ne serait pas complet sans intégrer 2 éléments postérieurs à l'audit ITSAP :

a. Les courriers et les réflexions que le collectif des salariés envoie aux administrateurs, dont nous extrayons les éléments suivants :

« On a une direction qui fait son boulot. La faillite est de la faute des administrateurs.

Il y a des lacunes dans le conseil d'administration.

Parfois on a honte suite à ce qu'on entend dans les réunions de la part des apiculteurs.
Avez-vous peur de réussir ?

N'en avez-vous pas marre d'être dans une équipe qui perd tout le temps ?

Nous qui constatons les choses de l'intérieur, sommes parfois pétri de honte en voyant, au plus haut niveau, les représentants de notre filière s'égarer dans le fantasque d'argumentations essentiellement inspirées de ce qui se passe dans le seul périmètre de leur exploitation.

Des dossiers peu préparés, des propositions creuses ou radicales, rarement structurées, souvent jetées à la volée au sein d'un conseil d'administration où se réunissent des tribus qui, chacune, ne cherchent qu'à justifier leur suprématie sur les autres.

Ces attitudes {….] ont également pour conséquence d'enfermer l'apiculture et ceux qui la pratiquent dans un univers cynique et pessimiste où la désinformation limite la clairvoyance et la perspicacité.

C'est la raison pour laquelle beaucoup d'apiculteurs finissent par ne plus rien comprendre »

b. Pour illustrer par un exemple concret les amères réflexions des salariés, il n'y a rien de mieux que de relater les réactions d'une partie des administrateurs de l'ITSAP à la proposition des Ets Michaud de contribuer, par un mécénat de 0,15€, du kg prélevé sur la gamme des miels de terroir, avec la garanti d'un seuil minimum de 50 000,00€ sur un an, au profit de l'ITSAP.

Lors de la discussion en conseil d'administration sur ce sujet, le représentant officiel de la Confédération Paysanne s'y est énergiquement opposé. Il l'a d'ailleurs fait largement savoir sur les réseaux sociaux.

L'argumentation est simple : la société Michaud, dans les supermarchés, est en concurrence avec des apiculteurs. En conséquence, sensible à leurs intérêts, constatant qu'ils se trouveront désavantagés lorsque le consommateur aura à choisir entre un pot Michaud en soutien à L'ITSAP et un pot d'apiculteur qui ne soutient rien, au nom de la Confédération Paysanne, il s'est opposé au projet.

Bien que ce ne soit pas l'essentiel, on notera pour l'anecdote, qu'il a été suivi par les deux représentants de l'UNAF. Inutile de préciser qu'aucun d'entre eux n'a imaginé proposer aux apiculteurs concernés le même type de mécénat pour financer l'ITSAP.

Ce qui est important par contre, c'est que le projet a été soutenu par tous les autres administrateurs présents, y compris les quatre militants historiques de la Confédération Paysanne, siégeant en tant que représentants des ADAS.

Une fois de plus, certains administrateurs des structures apicoles qui ne sont là que parce que la filière n'est pas structurée normalement, ne votent pas pour défendre une position débattue en assemblée générale. Ils votent en fonction de leur sentiment personnel du moment.

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner si, d'une réunion à la suivante, en fonction de la personne présente, les positions défendues sont totalement différentes. Comme le disent si bien les salariés, « *les représentants de notre filière s'égarent dans le fantasque d'argumentations essentiellement inspirées de ce qui se passe dans le seul périmètre de leur exploitation ».*

Y a-t-il meilleur moyen pour illustrer les dysfonctionnements relevés par les salariés que cette anecdote ? Dans quelle autre filière, dans quelle autre profession, dans quel autre syndicalisme trouve t'on des adhérents d'une structure qui votent dans tous les sens en fonction de leur ressenti personnel du moment au lieu de porter la position politique générale de leur structure ?

Comment un conseil d'administration peut il fonctionner dans ces conditions ? C'est bien entendu impossible. C'est la raison pour laquelle l'ITSAP est au bord de la faillite.

Rapport SADDIER, Audit ITSAP, interpellation des salariés, dysfonctionnements majeurs des conseils d'administrations, que signifient ces constats ?

Posons clairement la question qui vient à l'esprit de n'importe quel observateur indépendant :

Les apiculteurs (tous les apiculteurs, évidemment) ne sont ils rien d'autres qu'un ramassis nauséabond de fraudeurs invétérés, d'incompétents notoires qui ne savent pas élever leurs abeilles, d'inconséquents qui multiplient à l'infini leurs structures représentatives, syndicales, associatives ou sanitaires, un public capricieux et immature, …. Ou y a t il une autre explication ?

Lorsqu'on veut bien regarder en arrière, la liste des échecs est stupéfiante. Citons les plus spectaculaires :

- 1947, échec de la première tentative d'union de l'apiculture,
- 1974, avortement du CNIM, première interprofession,
- 1978, fermeture avant faillite du laboratoire d'analyse créé par le professeur LOUVEAUX (inventeur de la melissopalynologie) à l'INRA,
- 1990, faillite de l'interprofession (INTERMIEL) en cours de troisième année, après à peine deux ans de fonctionnement normal,
- 1991, fermeture du premier institut technique (ITAPI), sous la direction de Raymond Borneck à qui l'apiculture doit un nombre considérable d'avancées majeures et, en particulier, tout le travail de fond sur la pollinisation et la qualité des miels.

Les mésaventures actuelles de l'ITSAP et d'INTERAPI s'inscrivent dans le même schéma. Alors, pourquoi et à qui la faute ? Les apiculteurs seraient il des gens à part du reste des agriculteurs ?

Nous affirmons que les apiculteurs ne sont ni plus ni moins inconséquents et irresponsables que les autres citoyens. Il s'agit d'un dysfonctionnement structurel dont l'explication est très simple.

Avec l'UNAF, le SNA et le SPMF, il y a eu longtemps trois « syndicats » pour parler au nom des apiculteurs. En rajoutant la FFAP, la Confédération Paysanne, la FNSEA et la Coordination Rurale, il y en a désormais sept. Dans un souci de simplification, on n'évoquera pas toutes les associations, ONG et structures périphériques qui alourdissent encore le sujet.

Les chiffres des audits successifs sont connus. Il y a environ en France :

- 50 à 55 000 possesseurs de ruches (53 953 en 2017)
- Dont 4 000 qui possèdent plus de 50 ruches (4 061 en 2017)

Ventilés comme suit :

- 1 939 de 50 à 149,
- 1 523 de 150 à 399,
- Et 599 + de 400

Faisons abstraction des adhérents des 5 autres structures (FFAP, Confédération Paysanne, FNSEA, Coordination Rurale et SPMF). Observons seulement 2 structures l'UNAF et le SNA, à partir de leurs chiffres officiels, tirés du communiqué de presse pour la manifestation contre la structuration organisée avec la FNOSAD et la Confédération Paysanne le 1er février 2014 devant les locaux de FranceAgriMer. Ils affirment représenter :

- 52 000 adhérents « syndiqués » soit, 98% du total des possesseurs de ruches recensé, et 1 300% des professionnels à temps partiel et à temps complet qui, légalement, sont seuls en droit de se constituer en syndicats.
- 1 500 professionnels (dont on imagine qu'ils sont calculés à partir de 200 ruches) soit, 70% du total estimé (selon les critères de FranceAgriMer à partir de 150 ruches).

Bref, quels que soient les chiffres qu'on prend, il y aurait, en france, plus de 1 000% de possesseurs de ruches « syndiqués » et, en tout état de cause, largement plus de 100% d'apiculteurs reconnus comme professionnels à temps complet ou à temps partiel qui émargeraient à l'une ou l'autre des 7 structures censés les représenter au sein de la nouvelle interprofession, « INTERAPI ». C'est tellement grotesque qu'on se demande qui peut le croire.

On voit bien dans ces conditions que, si les instances officielles chargées de la reconnaissance de chaque interprofession veulent bien faire sérieusement leur travail, ce ne sera pas simple.

En effet, la loi française est très claire : ne peuvent être constitués en syndicats (loi de 1884) que les gens qui exercent la même profession. Pour le reste, comme le dit bien le rapport SADDIER, c'est le statut associatif (loi de 1901) qui s'impose.

Fort de ce constat, après en avoir voté le principe pendant de nombreuses années, suite à un énième épisode honteux pour la filière (l'assignation de l'UNAF, du SNA et du SPMF devant le conseil de la concurrence), le SPMF a entamé en 1996 un procès dit « en déqualification ».

Après plusieurs rebondissements au cours de multiples audiences, appels et cassations, nous avons eu la surprise de recevoir un de ces jugements qui laissent perplexes tous les spécialistes.

En résumé, pendant ces 10 ans de procédures, la justice a consciencieusement et méticuleusement tout tenté pour ne pas se prononcer au fond.

L'arrêt final peut se résumer très simplement :

L'UNAF et le SNA tiennent leur légitimité syndicale de leur reconnaissance par la FNSEA (dont elles étaient, à l'époque, avec le SPMF, associations spécialisées), et du ministère de l'agriculture.

Depuis, la FNSEA a clarifié une partie de sa position. Afin de se mettre en conformité avec ses statuts, l'UNAF et le SNA ne sont plus association spécialisée. Il ne reste que le SPMF.

Pour obtenir satisfaction, nous n'avons plus d'autre solution que de saisir la ou les juridiction(s) compétente(s) pour imposer au ministère de l'agriculture de respecter les dispositions réglementaires concernant le syndicalisme apicole, telles qu'elles sont appliquées dans tous les autres syndicalismes.

C'est une variante de la fameuse saillie bien connue à l'assemblée nationale « vous avez juridiquement tort car vous êtes politiquement minoritaires ».

En effet qui peut imaginer, dans n'importe quel métier, ouvriers, artisans, fonctionnaires, cadres, professions libérales, magistrats, artistes, sportifs, agriculteurs « normaux » etc. que des non professionnels puissent venir interférer dans les orientations et la représentativité syndicale des citoyens concernés ?

Sans une aide extérieure, rien ne changera :

- Les instituts techniques successifs continueront d'être administrés sans aucune règle de représentativité. Les structures qui auront un ou deux adhérents auront autant de voix que celles qui en ont plusieurs centaines, sans que d'ailleurs personne ne se préoccupe jamais de savoir si les chiffres revendiqués sont exacts ou totalement fantaisistes.
  Les administrateurs continueront à défendre leur point de vue personnel, élaboré sur le moment, sans aucune étude sérieuse des dossiers et, tous les 10 ou 20 ans, un éventuel futur audit pourra faire les mêmes constats affligeants.

- Comme le soulignent les salariés, et comme en témoigne l'épisode du mécénat Michaud, « *les représentants de notre filière* » continueront à *« s'égarer dans le fantasque d'argumentations essentiellement inspirées de ce qui se passe dans le seul périmètre de leur exploitation ».*

Il est inutile de décrire davantage dans le détail les multiples dysfonctionnements générés par cette situation ni de développer une analyse maintes fois expliquée à de nombreuses reprises par le SPMF.

Depuis quelques années, la situation ne fait que s'aggraver. C'est la raison pour laquelle, une nouvelle interprofession s'est enfin créée.

Les optimistes (ou les rêveurs ?) pensent que, malgré ces dysfonctionnements structurels, les gens deviendront raisonnables et que, malgré une construction aussi bancale, les affaires apicoles finiront par fonctionner. Une CVO pourra être prélevée, l'institut technique pourra fonctionner normalement et récupérer les compétences salariées dont il a été obligé de se séparer avec regret…..

Les pessimistes (ou les réalistes comme on voudra) sont beaucoup plus circonspects.

Tant qu'il ne sera pas possible de savoir qui est apiculteur et qui les représente, comme d'ailleurs dans n'importe quelle autre filière, il serait totalement utopique d'espérer que les choses puissent fonctionner normalement.

D'ailleurs, le règlement intérieur de l'interprofession voté au printemps dernier impose que :

Pour siéger au sein du collège production, les organisations membres qui auraient des apiculteurs adhérents non concernés par les accords interprofessionnels devront créer une section professionnelle dédiée aux adhérents concernés par les accords interprofessionnels.

Pour l'instant, rien n'a changé. Alors qu'INTERAPI n'a pas encore commencé à prélever de cotisations, déjà, le conseil d'administration ne respecte pas ses propres règles.

Au SPMF, on ne se fait aucune illusion. Les mêmes causes produisent les mêmes effets. Sans un changement radical de gouvernance tel qu'il découle des conclusions de l'audit, l'ITSAP ne fonctionnera pas.

Sans une mise en conformité de la représentativité apicole conformément aux règles de droit, il ne peut pas y avoir de changement de gouvernance. L'interprofession ne marchera pas.

Puis je me permettre une suggestion ? Elle s'adresse en priorité à Mr Montebourg mais chacun peut s'en saisir. Toutes les bonnes volontés sont bienvenues.

Mr Montebourg, avant d'être ministre et maintenant entrepreneur, vous avez été avocat.

En tant qu'entrepreneur, vous vous êtes lancé dans deux projets ambitieux sur les amandes et le miel. Sur les amandes, rien ne s'oppose à ce que vous réussissiez. Sur la vente de miel, il ne tient qu'à votre talent de bousculer les situations établies.

Cependant, vous vous rendrez rapidement compte que, contrairement aux amandes, vous serez très vite limité dans vos projets par l'immaturité et la désorganisation de notre filière. La réussite sera difficile mais elle reste possible.

Par contre, pour ce qui concerne votre projet de repeuplement de la France en abeilles, quelle que soient vos efforts et votre dextérité, pour les raisons largement évoquées ci-dessus, ça ne marchera pas.

En tant qu'homme politique avisé, vous n'ignorez rien des lois Waldeck ROUSSEAU de la fin du XIXème siècle sur les syndicats et les associations. En tant qu'avocat, vous êtes bien placé pour savoir comment les faire appliquer.

La constitution en syndicat professionnel apicole d'un public considérable qui n'exerce pas cette profession est une évidence que personne n'ignore. C'est une réalité éclatante.

Le rapport SADDIER le démontre. Il explique que le syndicalisme apicole ne devrait concerner que les apiculteurs de métier dont il suggère que la limite devrait se caler à partir d'une fourchette comprise entre 32 et 75 ruches.

Il précise que cela servirait de base à toutes les obligations légales ou réglementaires en vigueur, sauf pour la déclaration sanitaire obligatoire qui continuerait à s'appliquer dès la première ruche. Il ajoute que, bien entendu, comme pour les autres productions, le système associatif pourrait recevoir les possesseurs de ruches dont le nombre serait inférieur au seuil retenu.

Tout est analysé. Tout est dit. La solution est évidente. Il ne reste qu'à trouver le meilleur moyen pour l'appliquer.

Si un observateur extérieur ou un acteur émergent de la filière voulait bien porter le dossier de l'apiculture auprès des professions du droit, nul doute qu'il serait possible de trouver un pool d'avocats qui seraient prêts, au nom des droits de l'homme, à reprendre le dossier SPMF du procès en déqualification.

De l'eau a coulé sous les ponts. Il n'est pas sûr que la solution passe par la procédure juridique, soit en France soit au niveau communautaire. Il y a peut être d'autres moyen d'aboutir. Il s'agit simplement de faire entrer l'apiculture dans le droit commun de façon à pouvoir, comme le disent les salariés de l'ITSAP : *sortir l'apiculture de son enfermement et ceux qui la pratiquent de leur univers cynique et pessimiste où la désinformation limite la clairvoyance et la perspicacité.*

Monsieur le ministre, Monsieur l'entrepreneur, et surtout, Monsieur l'avocat, aidez nous à trouver un pool d'avocats qui porte, gratuitement et au nom des droits de l'homme, ce dossier jusqu'au bout.

Il n'y aura jamais, ni de solutions à la disparition des abeilles, ni de développement économique de la filière tant que cette question n'aura pas été réglée.

Pour le SPMF. Bordeaux vendredi 1er février 2019

http://www.spmf.fr/ **ou** **www.apiservices.biz/fr/spmf**

Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF
Chambre d'Agriculture du Gers
Route de Mirande – BP.70161 - 32003 AUCH CEDEX
Tél. : 05.62.61.77.95 – spmf@gers-agriculture.org. Web :
www.apiservices.biz/fr/spmf **http://www.spmf.fr/**
Président : Joël Schiro, Mail : jschiro@miel-de-france.com

Journée ouverte du vendredi 1er février 2019
en marge de la 88éme assemblée générale du 31 Janvier,
CAP SCIENCES, HANGAR 20, QUAI DE BACALAN 33300 BORDEAUX

Suite au phénomène de disparition des abeilles, quelle place pour le miel français dans une époque paradoxale de pénurie de production nationale, de consommation en légère croissance, et de baisse des prix sur un marché de gros atone ?

Troisième PARTIE : résidus dans le miel, l'exemple du glyphosate.

Présentation du SPMF et introduction aux débats.

Tout autour de la planète, le miel est champion du monde des contrôles qualités. Il contribue pour 10 ou 100 fois plus que son importance économique au chiffre d'affaire des laboratoires d'analyses.

Tant que les produits phytosanitaires étaient, pour la plupart, liposolubles, on ne trouvait jamais rien. Seuls la cire et le pollen pouvaient être contaminés. Avec les molécules hydrosolubles, désormais, nos productions sont directement exposées. En Allemagne, depuis quelques années de très nombreux miels de colza contiennent des résidus de Thiaclopride.

Il arrive parfois que des résidus de Glyphosate se retrouvent dans le miel. Au-delà de la LMR fixée à 50ppb, il n'est pas autorisé à la vente.

Sur ce dossier aussi, il se raconte un peu n'importe quoi. Pour les importateurs allemands, la cause est entendue : s'il y a des résidus dans le miel, c'est la faute des apiculteurs. Comme le Glyphosate fait partie des rares produits qui semble inoffensif pour les abeilles (1) dans la plupart des pays d'Amérique du sud, il peut arriver que des ruchers soient désherbés chimiquement. En conséquence, la seule préoccupation des opérateurs, c'est d'imposer des contrôles en amont chez leurs fournisseurs.

Lorsqu'ils trouvent un résultat au-delà de 50ppb en sortie d'exploitation apicole, les exportateurs s'arrangent pour organiser leurs assemblages en conséquence de façon à ne proposer que des lots en deçà de 50.

Pour les miels français, c'est très différent. Le désherbage des ruchers se fait manuellement. Pourtant, il arrive parfois que l'on retrouve des résidus de Glyphosate.

Ce qui est frustrant, c'est que, jusqu'à présent, personne n'est capable de dire si c'est toujours la conséquence d'un traitement directement sur les fleurs (comme par exemple sur la callune dans les landes), ou si, parfois, on n'a pas affaire à une contamination liée aux remontées de sève à partir des résidus fixés dans le sol.

Quoi qu'il en soit, une fois de plus, les perdants de cette affaire, ce sont les apiculteurs vertueux qui tiennent à signaler le problème aux autorités.

Les autres se contentent de récupérer les miels qu'ils ont offerts aux conditionneurs de façon à les mettre en pots eux mêmes pour les proposer en vente directe, sans chercher le moins du monde les solutions de fond.

Cette affaire pose une multitude de questions que pas grand monde et surtout pas le ministère de l'Agriculture ne souhaite aborder de front et en toute transparence.

Disons d'abord que, pour le Glyphosate comme pour n'importe quelle autre matrice, vouloir comparer le nombre d'échantillons positifs entre les miels français et importés n'a aucun sens. Les miels français sont des miels d'origine. Ce sont les seuls vrais témoins fiables des contaminations éventuelles. Les miels d'importation sont des miels d'assemblages qui, au préalable, ont été triés et mélangés de façon à contrôler leur contamination éventuelle, que ce soit au Glyphosate ou à d'autres pollutions. Ils ne pourront jamais témoigner de la proportion des miels contaminés à l'origine.

La moindre des choses, pour le Glyphosate comme pour toutes les autres molécules, ce serait de chercher à comprendre le processus de contamination. Après consultation des agences scientifiques, les autorités politiques et administratives pourraient en tirer tous les enseignements : écologiques, sanitaires, financiers, politiques et réglementaires.

Sur ces sujets, comme à son habitude, le SPMF a une position claire et constante : le miel ne doit contenir aucun résidu et, sauf cas particulier, nous ne demandons pas de LMR.

Toutefois, en cette matière, le « zéro » n'existe pas. Si l'on veut moraliser le marché en toute transparence, sans hypocrisie ni faux semblant, Il faut fixer un « seuil de praticabilité des analyses en routine ». Pour certains antibiotiques, il arrive que les LMR des aliments de grande consommation soient fixés à 100 ou 200 ppb, ce qui, pour le miel, nous parait malsain. La plupart du temps nous préférerions un seuil à 10ppb (soit 0,01gr/tonne).

Or, souvent, les laboratoires peuvent descendre bien plus bas. En l'absence de LMR, un contrôle qui décèlerait 1ppb, voire moins, pourrait représenter une grave difficulté pour le conditionneur ou le distributeur. C'est ridicule. Là encore, les problèmes de l'apiculture ont du mal à entrer dans les règles générales des grandes productions.

On voit bien que, dans ce dossier aussi, la filière doit impérativement disposer d'un institut technique suffisamment installé dans la durée pour pouvoir travailler en toute indépendance et sérénité sur tous les dossiers. Le seul moyen de financer un institut technique, c'est de disposer d'une interprofession durable et efficace.

C'est peu dire qu'on en est loin.

1 : Il semble qu'une étude vient de montrer que cela aurait peut-être des effets indirects en agissant sur des organes des abeilles. Ce ne serait pas surprenant. Il reste que, compte tenu des prix très bas sur le marché mondial, dans les pays producteurs, « on ne fait pas dans la dentelle ». L'utilisation d'herbicides, comme des antibiotiques, les traitements varroa non homologués, ou de nombreux bricolages approximatifs font partie des solutions de court terme pour produire du miel au prix le plus bas avec le minimum de main d'œuvre.

Si, tout autour de la planète, il n'y avait plus de fraudes, le miel serait payé à son juste prix et les méthodes de production s'en trouveraient fortement améliorées.

Pour le SPMF. Bordeaux vendredi 1er février 2019

http://www.spmf.fr/ **ou** **www.apiservices.biz/fr/spmf**